

Les personnes âgées sont de plus en plus jeunes

Il y a tout juste trois ans "forum" avait présenté le panel socio-économique 'Liewen zu Lëtzebuerg' (PSELL) élaboré par le "Centre d'études de populations, de pauvreté et de politiques socio-économiques" (CEPS/INSTEAD) à Walferdange sous la direction de M. Gaston Schaber. Cet important outil de travail basé sur des interviews annuels de 6046 sujets vivant dans 2915 groupes de revenus et appartenant à 2013 ménages (voir pour les définitions préliminaires "forum" no. 102/1988, toujours disponible) permet bien sûr aussi de s'intéresser aux personnes âgées ou retraitées qui sont au centre du présent dossier. Le hasard faisant parfois bien les choses, le CEPS/INSTEAD vient de publier son document PSELL no. 22 dans lequel Pierre Hausman analyse en collaboration avec G. Schaber l'environnement familial et les réseaux de solidarité des personnes âgées ou retraitées au Luxembourg (Walferdange, 1991). "forum" est donc en mesure de présenter à ses lecteurs pour ainsi dire en avant-première les résultats les plus intéressants de cette étude portant essentiellement sur l'enquête de 1985. Nous remercions Pierre Hausman et le directeur Gaston Schaber pour leur aimable collaboration et les entretiens fructueux qu'ils ont bien voulu nous accorder.

En lisant l'étude de Pierre Hausman on ne peut manquer d'être frappé dès le premier chapitre par la définition très extensive du groupe de personnes étudié: Y sont en effet englobées tant les personnes âgées - dont la limite, selon les définitions classiques, commence à 60 ans - que les personnes retraitées sans distinction d'âge. Cette définition a permis quelques découvertes de taille: Au Luxembourg le groupe des personnes âgées et/ou retraitées se compose de 14.4% de personnes âgées de moins de 60 ans! ou encore: Le taux d'activité des hommes de nationalité luxembourgeoise entre 60 et 64 ans n'est plus que de 10%! Ce résultat est d'ailleurs confirmé par les données du Stateg; celles-ci permettent en outre de dire que cette tendance vers une retraite précoce est assez récente et constitue un phénomène très puissant: En 1981 le même taux d'activité était encore de 25%; il a diminué de 12% selon les données du Stateg. Pour la tranche d'âge de 55 à 59 ans le taux d'activité des hommes luxembourgeois était en 1981 de 74%, en 1986 il n'est plus que de 66%; il a diminué de 8%. Dès le début des années '80 l'image classique, légale, voyant les hommes (mises à part quelques catégories spéciales tels que militaires, cheminots e.a.) prendre leur retraite à 65 ans, est donc très éloignée de la réalité. Grâce aux statistiques sociales dont dispose le CEPS pour sept pays différents, dont les Etats-Unis et plusieurs pays d'Europe, il est possible d'affirmer

que ce phénomène d'un âge réel de la retraite très basse place le Luxembourg au tout premier rang mondial.

Cette évolution doit sans doute être mise en relation avec la crise économique de la fin des années '70. Notamment pour aider l'ARBED le pouvoir politique a mis en place un système permettant des retraites précoces ou anticipées qui fut élargi à la totalité du monde du travail du secteur privé. Les données de l'Inspection générale de la Sécurité sociale (IGSS) permettent d'ailleurs de voir que le phénomène a débuté chez les ouvriers pour atteindre avec deux, trois ans de décalage les employés. Cette stratégie d'approche de la vieillesse correspond aux intérêts et des individus et des décideurs économiques: Alors que dans d'autres pays on pourrait y voir un moyen pour combattre le chômage des jeunes, les vides laissés par les départs à la retraite ont dû et devront être comblés chez nous par un appel supplémentaire à la main-d'oeuvre étrangère, notamment frontalière. Il faudra y voir donc plutôt un moyen pour assurer à l'industrie une main-d'oeuvre jeune et performante. Les pensions de vieillesse étant d'autre part d'un niveau somme toute fort honorable les personnes concernées ont vite compris l'intérêt individuel qu'elles avaient à profiter de ces retraites anticipées.

Reste à savoir si à plus long terme ce système pourra être maintenu. Si la conjoncture favorable des années

Pour la tranche d'âge de 55 à 59 ans le taux d'activité des hommes luxembourgeois était en 1981 de 74%, en 1986 il n'est plus que de 66%.

'80 a bel et bien permis de financer une telle stratégie sociale, les comptes de la Sécurité sociale risquent d'être grevés pour de bon et il sera politiquement suicidaire de vouloir revenir à un autre système, une fois que les mentalités auront changé et se seront habituées à ces retraites précoces, quand les besoins économiques ne seront plus les mêmes et demanderont au contraire une prolongation de la vie active. Finalement il ne faut pas perdre de vue le fait qu'au cours des années '80 c'étaient les classes d'âge assez faibles nées pendant ou juste après la première guerre mondiale qui partaient à la retraite. Le système pourra-t-il encore fonctionner, quand des classes d'âge plus fournies quitteront la vie active? ⁽¹⁾

La solitude des vieilles existe

Ces réflexions dépassent l'étude strictement scientifique de Pierre Hausman qui s'attache après ses premières constatations à décrire le cadre de vie des per-

sonnes retraitées ou âgées. Malheureusement le questionnaire du panel ne lui a permis de savoir dans quelle proportion ces inactifs relativement jeunes passent dans ce qu'on appelle l'économie grise, c.-à-d. occupent des fonctions économiques non-officielles, mais éventuellement bien rémunérées quand même. Les pratiques de consommation devront également être analysées dans une étude ultérieure. Pour le moment ce n'est rien de plus qu'une impression que de dire qu'une bonne partie des dépenses des retraités précoces sont faites à l'étranger: soit que des Luxembourgeois profitent de leurs loisirs pour entreprendre des voyages assez étendus et des vacances prolongées, soit que les immigrés rentrent au pays et y vivent de leur pension versée par la Sécurité sociale luxembourgeoise.

La description de l'environnement familial et social des personnes âgées et retraitées est basée sur des personnes vivant en ménage privé; le CEPS ne peut tenir compte des 4-5% de personnes âgées qui au Luxembourg vivent en institution (maison de soins ou de retraite, clinique etc.). L'introduction en 1989 d'une allocation de soins en faveur de personne qui s'occupent de personnes âgées dans leur foyer montre que les pouvoirs publics ont saisi l'importance quantitative autant que qualitative de ce genre de vie des personnes âgées.

Pour analyser leur environnement familial Pierre Hausman a réparti les personnes âgées et retraitées (à peu près 1200 individus dans son échantillon) en cinq types de ménages. (voir tableaux 3.2 et 3.7 ci-contre)

L'observation qui saute aux yeux concerne évidemment les 26.7% de personnes âgées et retraitées qui sont seules. Ce pourcentage monte de 16.7% chez celles qui ont moins de 65 ans à 44.9% chez les personnes ayant 80 ans et plus. La raison de cette progression est le veuvage qui augmente avec l'âge. Il est bien entendu que seul veut dire ici 'formant un ménage à une seule personne'; mais nous allons voir que les faibles relations sociales hors ménage de ces personnes ne sont pas faites pour briser cet isolement.

En différenciant selon le sexe il s'avère que les femmes sont beaucoup plus nombreuses parmi les cas d'isolement que les hommes: 81 contre 19, et cette proportion

TABLEAU 3.2.
Personnes âgées ou retraitées, par tranches d'âge,
selon le nombre d'adultes dans le ménage

nombre d'adultes dans le ménage de la personne âgée ou retraitée	AGE						TOTAL
	- de 60 ans	60-64 ans	65-69 ans	70-74 ans	75-79 ans	+ de 80 ans	
personne âgée ou retraîtée vivant seule	16.7	16.7	22.8	32.8	38.5	44.9	26.7
2 adultes	49.2	58.9	56.9	49.2	44.4	24.5	49.9
3 adultes ou plus	34.2	24.2	20.4	18.0	17.2	30.6	23.4
Ensemble	100.0	99.8	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0

TABLEAU 3.7
Répartition des personnes âgées ou retraitées
selon le type de ménage auquel elles appartiennent

Types de ménages	Fréquences (%)
1.0 Personne vivant seule	26.7
1.1 Personne isolée dans un ménage formé de deux adultes	9.4*
2.0 Personne vivant en couple (ménage = 2 adultes)	42.1
3.0 Personne isolée, vivant dans un ménage d'actifs (3 adultes ou plus; 1 ou plusieurs retraités et 2 actifs ou plus)	9.7*
4.0 Personne vivant en couple avec d'autres personnes, actives ou retraitées, (ménage = 3 adultes ou plus)	12.2*
ENSEMBLE	100.0
PSELL85	

* Cohabitation

ne change pratiquement pas avec l'âge de la femme. Une première explication est bien sûr à trouver dans un âge de mariage de la femme inférieur à celui de l'homme et dans sa durée de vie nettement supérieure (en 1985-87 l'espérance de vie à la naissance était de 70.6 ans pour les hommes et de 77.9 ans pour les femmes). Elle lui survit donc généralement dans le couple: parmi les retraitées de moins de 60 ans on enregistre déjà 25% de cas de veuvage; au-delà de 79 ans seuls 6.4% des femmes vivent encore en couple. En deuxième lieu on dira qu'elle sait mieux se débrouiller seule et ne va donc pas chercher un hébergement dans le ménage d'un des enfants ou tâcher de trouver accueil dans une institution. On verra cependant plus loin que ces explications ne disent peut-être pas toute la vérité, que des raisons économiques sont peut-être coresponsables du plus grand isolement des femmes âgées. Cet isolement est d'autant plus grave que l'enquête fait ressortir que pour 17.5% des personnes retraitées ou âgées il n'existe pas de solution d'hébergement en cas de coup dur et que ceci est vrai pour 21.3% des retraités vivant seuls.

Une lecture attentive des tableaux 3.2 et 3.7 nous permet de préciser aussi le mode de vie des personnes retraitées ou âgées qui ne vivent pas seules. Si en tout 54.3% des personnes appartenant au groupe analysé vivent encore en couple, 42.1% le font sans autre adulte dans leur ménage. Ce pourcentage a cependant une forte tendance à la baisse, surtout au-delà de 80 ans. Par contre le nombre des personnes retraitées ou âgées vivant dans un ménage formé de trois ou plus d'adultes, qui avait continuellement baissé, augmente brusquement après l'âge de 80 ans. Une première explication est corollaire de ce que nous venons de voir concernant l'isolement croissant des personnes retraitées ou âgées. Après la mort d'une des deux personnes formant le couple, le survivant reste seul ou bien est recueilli dans un autre ménage. En général on dira que si c'est une femme, elle restera seule, par contre si c'est l'homme, il ira habiter chez un des enfants mariés. Si le nombre de ces ménages à trois adultes est encore relativement élevé alors que les personnes ici concernées sont encore au début du troisième âge (34.2% des personnes de moins de 60 ans sont dans cette situation), c'est qu'elles accueillent dans leur ménage encore l'un ou l'autre adulte actif, sans doute un des enfants qui n'est pas encore marié et qui profite de cet avantage pour économiser les frais élevés du logement à Luxembourg. Pour 9.4% des personnes retraitées ou âgées c'est même le cas, si le conjoint ne vit plus ou ne forme plus couple.

Les vieux hébergent les jeunes

Ces hypothèses demandent à être vérifiées par une analyse plus poussée des 31.3% de l'échantillon de personnes retraitées ou âgées qui vivent en cohabitation, c.-à-d. qui vivent soit seules soit en couple dans un même ménage que d'autres adultes. Dans trois cas sur quatre ces personnes retraitées ou âgées vivront ensemble avec un ou plusieurs de leurs enfants. S'il s'agit d'un couple de personnes retraitées ou âgées, ils vivent dans 95.1% des cas avec un de leurs enfants. Dans les ménages constitués de trois adultes dont une seule personne est retraitée ou âgée, c'est dans 79.6% des cas que la personne vit avec un de

ses enfants. Et pour ce qui est des ménages formés de deux adultes dont une est âgée ou retraitée, il s'agit encore dans 47.8% des cas d'une relation de parent à enfant.

Mais, et c'est là une autre surprise de l'étude de Pierre Hausman, ce sont essentiellement les personnes retraitées ou âgées qui hébergent dans leur ménage les actifs, et non l'inverse! S'il s'agit d'un couple de personnes retraitées ou âgées, c'est neuf fois sur dix un des vieux qui est chef de ménage. Si le ménage est formé d'un adulte actif et d'une personne retraitée ou âgée, seulement dans 12% des cas l'enfant constitue le chef de ménage. Dans la grande majorité des cas de cohabitation "personne âgée ou retraitée/enfant actif" c'est donc aussi la personne retraitée ou âgée qui dirige le ménage. Les jeunes sont donc bien hébergés dans le ménage des vieux, et non pas les vieux recueillis chez les jeunes. On comprend dès lors que la cohabitation est d'autant plus fréquente que la personne retraitée ou âgée est jeune; dans 43.6% des cas de cohabitation la personne âgée ou retraitée a moins de 60 ans; dans seulement 20.1% des cas elle a plus de 69 ans. Uniquement dans les ménages où une seule personne retraitée ou âgée cohabite avec un couple d'actifs, ce sont ces derniers qui constituent majoritairement (82%) la personne de référence du ménage; mais ce cas représente moins de 30% des cohabitations entre personnes retraitées ou âgées et leurs descendants.

Pour terminer cette analyse des ménages formés en partie de personnes retraitées ou âgées, Pierre Hausman reprend la notion de groupe de revenus qui est une des caractéristiques du PSELL: Le ménage y est subdivisé en groupes de revenus selon que les différents membres partagent moins de la moitié de leurs ressources au sein du ménage. Ainsi, dans le cas d'un ménage composé 1) d'un couple de retraités touchant une pension de vieillesse et 2) d'un couple de jeunes actifs qui touchent tous les deux un salaire (dont la mise-en-commun est considérée d'office comme automatique entre mari et femme) la structure selon les groupes de revenus peut correspondre à deux profils différents: 1) un seul groupe de revenus, si les deux couples mettent en commun leurs revenus, constituent une "caisse commune"; 2) deux groupes de revenus, si chacun des couples conserve ses revenus propres ou en met moins de la moitié à la disposition de la communauté.

L'analyse révèle que parmi les retraités vivant en cohabitation 76.1% appartiennent à des ménages comprenant plusieurs groupes de revenus. Par contre si le ménage ne comporte pas de retraités, seulement 27.7% des actifs vivant en cohabitation vivent dans un ménage composé de plusieurs groupes de revenus. Le contraste est encore plus net, si l'on ne considère que les ménages formés de deux adultes isolés: 64.8% des retraités isolés vivent alors dans un ménage à deux groupes de revenus, alors que seulement 13.3% des actifs isolés vivant en cohabitation avec un adulte non-retraité forment un ménage à deux groupes de revenus. Autrement dit: 86.7% des adultes actifs vivant en cohabitation avec un autre adulte constituent une caisse commune. Si par contre l'adulte est un retraité, la caisse commune ne se fait que dans 35.2% des cas. On peut en conclure que les personnes retraitées ou âgées vivant en cohabitation

La cohabitation d'actifs et de retraités constitue donc en priorité un avantage financier pour les actifs.

avec des actifs tendent à gérer séparément leurs ressources financières (ce qui laisse supposer qu'ils ont les moyens de le faire). Seules les personnes retraitées ou âgées isolées qui cohabitent avec deux autres adultes actifs (dans 79.6% des cas il s'agit d'un de leurs enfants) ont tendance à former un groupe de revenus commun avec les actifs vivant dans le ménage.

Dans les ménages à cohabitation retraités/actifs 83.1% des groupes de revenus principaux, c.-à-d. dont fait partie le chef de ménage, comprennent au moins une personne retraitée ou âgée. Cela confirme

sont nettement moins nombreux à y voir un avantage. Ce n'est que dans les ménages où cohabitent une personne retraitée ou âgée isolée avec deux actifs ou plus que les deux groupes de revenus déclarent à des pourcentages plus ou moins égaux tirer avantage de leur mode de vie commun. C'est dans ce type de ménages que les actifs accueillent plus souvent chez eux les retraités.

Des échanges sociaux très réduits

Dans un dernier chapitre Pierre Hausman analyse les relations ou l'absence de relations extérieures au ménage des personnes retraitées ou âgées. Une approche de ces phénomènes consiste à inventorier les visites faites ou reçues de la famille, de voisins, de collègues ou d'amis et la participation à des associations sportives, culturelles, syndicales ou professionnelles. L'indice de participation sociale obtenu à partir de ces données se présente de la façon suivante: voir tableau 4.3 ci-contre.

Le tableau 4.3 est très clair: Si la participation sociale n'est nulle part très forte, elle est encore nettement inférieure chez les retraités. Cette observation s'oppose en tout cas à l'idée reçue, voir aux espérances de certains actifs qui approchent l'âge de la retraite, qui veut que les retraités seraient plus disponibles pour la vie sociale. Il semble

bien que cette phase de la vie entre le moment de la retraite et le moment où la vieillesse réduit les capacités de déplacement soit essentiellement consacrée à des plaisirs individuels (du couple) tels que des voyages. Une enquête auprès des associations caritatives ou culturelles montrerait en tout cas que les personnes retraitées ou âgées ne sont pas plus nombreuses au bénévolat que les plus jeunes. D'autre part la présence de retraités dans leur ménage n'amène pas les actifs à réduire leurs relations extérieures, ni - et c'est plus étonnant - à les étendre en comparaison avec des actifs sans personne retraitée ou âgée à la maison.

La participation à la vie sociale n'est pas non plus une solution pour les personnes retraitées ou âgées qui sont seules: Elles répondent à 43.6% avoir un faible participation sociale et seulement 10.2% disent connaître des contacts sociaux intensifs. Leur isolement est donc double: aucun contact extérieur ne vient briser leur solitude quotidienne. La participation est la plus forte chez les personnes retraitées ou âgées qui vivent avec d'autres adultes actifs: Ils sont 25% s'ils sont seuls, 23.2% s'ils vivent en couple, à connaître une participation sociale forte; seulement 24.3% de ces couples de retraités disent participer faiblement à la vie sociale.

Cet isolement des personnes retraitées ou âgées devient dramatique en cas de coup dur: 17.1%, donc près d'une personne retraitée ou âgée sur cinq, répondent ne pas savoir que faire dans une telle situation extrême. Parmi celles qui vivent seules, ce pourcentage est même de 21.3%, et pour les retraités isolés

TABLEAU 4.3
Présentation de l'intensité de la participation sociale
au sein des groupes de revenus

Intensité de la participation sociale	G.R d'actifs (ménage=actifs) 1.0	G.R d'actifs (ménage=retraité) 2.0	G.R de retraités 2.1	Total
	%	%	%	%
- faible	11.4	14.8	32.0	18.5
- moyenne	49.2	49.1	49.5	49.3
- forte	39.3	36.1	18.5	32.2
Ensemble	100.0	100.0	100.0	100.0

l'hypothèse que ce sont les vieux qui hébergent les jeunes actifs, et non l'inverse. Si le groupe de revenus ne comprend en effet que des actifs, il ne constitue que dans 21.7% des cas le groupe principal du ménage à cohabitation. Et ce pourcentage ne vient en gros que des ménages où cohabitent deux ou plus d'actifs avec une personne retraitée ou âgée isolée: dans ce cas le groupe de revenus principal est constitué dans 45.6% des cas exclusivement d'actifs. Si le ménage se compose de deux adultes, un actif et un retraité, le groupe principal n'est que dans 13.2% des cas celui des actifs, et si les personnes retraitées ou âgées vivent en couple avec d'autres adultes actifs, ces derniers ne forment que dans 8.4% des cas le groupe principal.

En d'autres termes, comme le groupe de revenus principal est celui dont fait partie le chef de ménage qui est aussi le propriétaire ou locataire du logement, il faut bien supposer que c'est le groupe de revenus comportant les personnes retraitées ou âgées qui supporte la part essentielle des dépenses quotidiennes du ménage (loyer, alimentation, ...). La cohabitation d'actifs et de retraités constitue donc en priorité un avantage financier pour les actifs. L'enquête permet d'ailleurs de dire que les personnes concernées confirment ce jugement: Les actifs admettent volontiers qu'ils retirent un avantage matériel de ce mode de cohabitation; c'est surtout le cas pour ceux qui cohabitent avec un couple de personnes retraitées ou âgées. Ils admettent p.ex. à 77% tirer un avantage de leur cohabitation en ce qui concerne le paiement de l'alimentation, à 75.2% en ce qui concerne le loyer, à 56.8% pour l'exercice d'une activité professionnelle. De même les groupes de revenus de retraités

qui cohabitent avec un autre adulte, il est de 25%. Pour les groupes de revenus composés uniquement d'actifs il n'est que de 10.3%.

*

Le présent dossier exclut la problématique de la Sécurité sociale. Mais les tendances que révèle l'étude du CEPS sur les personnes retraitées ou âgées à Luxembourg ne sauront manquer d'inquiéter les responsables. Les tendances démographiques sont connues depuis belle lurette. Le comportement des Luxembourgeois face à la retraite l'était beaucoup moins. Il ne fait que renforcer les craintes quant aux futures ressources pour financer les retraites qui deviennent de plus en plus précoces, alors que les réseaux privés de solidarité semblent fléchir, voire fonctionner en sens inverse: ce sont les vieux qui ai-

dent les jeunes! Les investisseurs belges en seniors ou maisons de retraite l'ont compris: Ils construisent à Martelange, Grumelange et autres villages frontaliers quantité de nouveaux homes. Les loyers qu'ils demandent sont beaucoup trop élevés pour la grande majorité des Belges, mais les Luxembourgeois, face à l'immobilisme des pouvoirs publics et des investisseurs privés pour ce genre d'entreprises, y sont preneurs, parfois à cent pourcent.

michel pauly

(1) Selon Gaston Schaber les pratiques luxembourgeoises en matière d'assurances sociales constituent un véritable observatoire de ce qui va se passer au moment de l'ouverture des frontières pour le marché unique. Les données recueillies par l'échantillon luxembourgeois permettent de construire un modèle qui servira à observer et analyser les évolutions dans d'autres pays.

Franziska Becker

